



### III. CADRE A COMPLETER PAR L'ORGANISME DE PAIEMENT DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE

Je soussigné .....  
responsable de l'organisme de paiement .....

- atteste que M ..... bénéficie des allocations de chômage conformément à l'Arrêté Royal du 16.01.1975 relatif à la prépension (C.N.T. 17) et ce, depuis ..... / ..... / .....
- atteste que l'ouvrier(ère) susnommé(e) a été classé(e) par le directeur régional de chômage sous le n° de code ..... / .....
- atteste que le montant mensuel des allocations de chômage payé à l'intéressé s'élève à ..... € sur base des barèmes en vigueur au ..... / ..... / ..... (montant journalier de € ..... x 26) et que l'intéressé, pour l'application de la retenue de 6,5 % sur les prépensions accordées conformément à la C.N.T. 17
  - doit être considéré(e)
  - ne doit pas être considéré(e)comme ayant charge de famille au sens de la législation sur le chômage.
- Ajouter : **Formulaire C1 "déclaration de la situation personnelle et familiale"**

Sceau de l'organisme de paiement

Date et Signature

#### DOCUMENTS A JOINDRE

- 1) Copie du formulaire "C.4-PREPENSION"
- 2) Formulaire C17 - PASSE PROFESSIONNEL-REPONSE  
**OU**  
Attestation retraçant la carrière complète, émanant de :  
l'Office national des Pensions  
T. 0800/50 601  
E-mail : gestioncarrieres@onp.fgov.be
- 3) Si vous n'avez pas 5 ans d'ancienneté chez le dernier employeur, veuillez nous envoyer les documents prouvant 5 ans d'ancienneté dans le secteur.
- 4) Les 12 DERNIERES FICHES DE PAIE
- 5) Formulaire C1 "déclaration de la situation personnelle et familiale"

A renvoyer dûment complété au : **FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES  
COMMERCIALES DU METAL** (S.C.P. 149/04)  
Avenue Jules Bordet 164  
1140 BRUXELLES  
  
T. 02/778.62.00 - Fax. 02/778.62.22

**ATTENTION : chaque modification ou indexation du montant des allocations de chômage et chaque modification relative à la composition du ménage (charge de famille) doivent être communiquées au Fonds Social.**

#### REMARQUE

L'ayant-droit et l'Organisme de Paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, spécialement le **numéro de registre national**, et, éventuellement, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue.  
Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du Fonds de Sécurité. En vertu de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.